

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°01/2025	Objet : Election du Vice-Président
<u>Date de la convocation :</u> 29/01/2025 <u>Date de la séance :</u> 04/02/2025 à 18 heures <u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente <u>Secrétaire de séance :</u> Colette BESANÇON Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Membres représentés : 0 Membres excusés : 0 Membres absents : 2 Votants : 9	<u>Membres présents :</u> MM. Gérard BERTHON, Colette BESANÇON, Martine CHENUS-MARTHEY, Aurélie DZIERZYNSKI, Nadia LAKHDER, Zahia LAZAAL, François LEBEAU, Biljana MARKOVIC, Jean-Paul MUNNIER. <u>Membres absents représentés :</u> <u>Membres absents excusés :</u> <u>Membres absents non excusés :</u> M. Roger DEGERT M. Georges WAECKEL
<u>VOTE : UNANIMITÉ</u> <u>POUR : 9</u> <u>CONTRE : 0</u> <u>ABSTENTION : 0</u>	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 10/02/2025 et de sa publication le 10/02/2025	

Présidé de droit par le Maire, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Grand-Charmont comprend, en nombre égal, 5 membres élus au sein du conseil municipal et 5 membres nommés par le Maire, ne siégeant pas au conseil municipal et représentant les associations locales œuvrant en direction des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Suite à la démission de Monsieur Pierre CHARITÉ en date du 21 janvier 2025 de ses fonctions d'administrateur du CCAS élu au sein du conseil municipal en date du 8 octobre 2024, Madame Colette BESANÇON, suivante sur la liste, a intégré le Conseil d'Administration du CCAS de Grand-Charmont en date du 22 janvier 2025, et ce conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

De plus, Monsieur Pierre CHARITÉ ayant préalablement à sa démission les fonctions de Vice-Président du CCAS de Grand-Charmont, il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Madame la Présidente invite donc les membres du Conseil d'Administration à élire le nouveau Vice-Président du CCAS de la Ville de Grand-Charmont.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Présidente de séance,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et après appel à candidature à la fonction de Vice-Président du C.C.A.S. de la Ville de Grand-Charmont,

Considérant la candidature unique de Mme Colette BESANÇON,

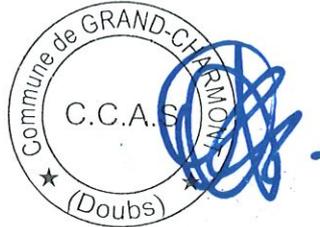
Après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret, les administrateurs du CCAS de la Ville de Grand-Charmont procèdent à la désignation de son Vice-Président.

Les résultats du vote sont les suivants :

Mme Colette BESANÇON obtient 9 voix sur les 9 suffrages exprimés.

Madame Colette BESANÇON est donc élue Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grand-Charmont.

La Présidente du CCAS,
Aurélie DZIERZYNSKI.



Le secrétaire de séance,
Colette BESANÇON.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Besançon", is written over a large, sweeping, light-colored stroke that extends from the bottom left towards the right.